



Discours liminaire CDEN du 11 mars 2019

M. Le Secrétaire Général de la Préfecture
M. Le Vice-président du Conseil Départemental
M. Le Directeur Académique
Mesdames, Messieurs les élus et membres du CDEN

Préambule :

Veuillez excuser l'absence d'une partie de la représentation des parents dont notre présidente.

Notre engagement bénévole est incompatible avec notre travail salarié et les horaires des CDEN.

Aussi, nous renouvelons la demande de tenue de CDEN en fin de journée.

Depuis quelques années, nos enfants vivent au rythme des réformes et ce tant bien que mal. Après les nouveaux rythmes scolaires, pour les enfants des écoles primaires, mis en place et depuis abandonnés pour des raisons financières comme excuses.

Après une réforme des collèges qui n'aura pas eu le temps de voir une évaluation ,

Après une nouvelle réforme du lycée et du bac,

on nous parle aujourd'hui de l'école du socle... Renforcer la liaison école-collège prévue dans la loi de refondation, oui.

Mais les parents, les enfants et tout le personnel devront une nouvelle fois se plier aux rythmes d'une nouvelle réforme.

L'école du socle? Un article ou une lubie ?

L'article 6 Quater de cette loi prévoit la création d'établissements publics locaux d'enseignements.

L'établissement public des savoirs fondamentaux, associerait un collège et des écoles de son secteur au sein d'une nouvelle structure administrative qui pourrait se situer sur un même site ou non.

Ce nouvel article fige une organisation qui peut concerner l'ensemble des collèges et écoles, et ainsi transformer l'architecture de notre système scolaire. Il s'agit d'une décentralisation qui ne dit pas son nom et risque de créer de fortes disparités entre les territoires.

Il n'a pas fait l'objet d'étude, d'impact ni de discussions préalables avec les organisations représentant la communauté éducative. Cette absence de concertation n'est malheureusement pas nouvelle.

En l'absence de ces éléments, l'inconnu demeure, quant à l'ampleur des transformations à venir, comme au fonctionnement concret de ses structures.

Cette école du socle n'est donc pas sans poser quelques questions.

- Le collège et les écoles concernées sont-ils dissous dans la nouvelle structure?

- Les accueils périscolaires, la restauration pour les enfants de maternelle et d'élémentaire relèveront-ils de cette nouvelle structure?



- Les directeurs d'école seront-ils maintenus?
- Et si cela ne devait pas être le cas qui assurera la relation avec les familles, les collectivités et les partenaires sur chacun des sites?
- Qui veillera à la sécurité au quotidien?
- Les ATSEM seront-ils placés sous l'autorité du chef d'établissement?
- Quelle taille maximale pour un établissement public des savoirs fondamentaux?
- Quels temps de transport pour les élèves, notamment les plus jeunes?
- Qui supportera les coûts?
- Quel impact sur les fermetures d'école, poumon des communes?
- Quel impact sur le delta de liberté pédagogique des enseignants?

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses questions restent en suspens, à ce jour, la consultation des conseils d'écoles et des conseils d'administration, pas plus que celle des CTSD et CDEN, n'est prévue par la loi pour initier la création de ces établissements.

La relation des parents avec l'école doit s'instaurer dès le plus jeune âge au sein de l'école. Ces grosses structures ne risqueront-elles pas d'éloigner encore davantage les familles les plus vulnérables du système scolaire ?

L'école maternelle obligatoire dès 3 Ans: sous cette belle annonce se cache pour les municipalités l'obligation de financer aussi les maternelles privées... À budget constant c'est moins d'argent pour les écoles primaires publiques.

Nous sommes aujourd'hui sous une belle logique financière.

A quand un réel intérêt pour nos enfants, une école plus juste ?

Oui, l'École a besoin d'être rénovée, d'être repensée mais dans sa globalité et avec tous les partenaires de la communauté éducative. Elle a besoin de moyens supplémentaires pour mener à bien sa mission de service au public.

L'École et nos ENFANTS méritent beaucoup mieux que de dépendre de logique financière ou d'écritures comptables.

La FCPE 35 restera toujours vigilante au bien-être de nos enfants.

Alors oui, L'école du socle, une nouvelle lubie ?

Merci de votre attention